

Publié le 12 février 2009

## En Plaine Commune on traite la terre

La Sem d'aménagement de la communauté d'agglomération Plaine Commune (93) est confrontée, pour la plupart de ses opérations, à des sols pollués pour lesquels il s'agit d'envoyer les terres souillées en décharges spécialisées.



« Nous sommes confrontés régulièrement à des sols pollués, mais nous ne faisons pas de dépollution, je préfère dire que nous faisons du traitement de la terre » déclare Catherine Léger, directrice générale de Plaine Commune Développement, la Sem des huit communes\* qui forment la communauté d'agglomération Plaine Commune en Seine-Saint-Denis. La société se consacre essentiellement à l'aménagement : Zac, opérations Anru, équipements publics structurants... C'est elle aussi qui gère le suivi de la convention entre l'Etat et le consortium du Stade de France.

C'est donc en amont des opérations d'aménagement que Plaine Commune Développement se retrouve en présence de « terres impactées », qu'il faut retirer pour les conduire dans une décharge spécialisée (classe 1 ou classe 2), les seules habilitées à stocker ce type de déchets ultimes chargés notamment en métaux lourds. Avant le lancement de chaque programme, la Sem fait procéder à une expertise des sols en faisant appel à des bureaux d'études environnementaux qui mesurent le degré de pollution des sols en fonction de normes européennes. « Cette démarche est relativement récente, une quinzaine d'années, mais durant cette période, les bureaux se sont considérablement professionnalisés et leur diagnostic constitue pour nous une garantie de sérieux », explique la directrice.

Pas une opération qui n'échappe à la règle, la plupart des sols ont été touchés. Mais le traitement de la terre a aussi un surcoût sur le prix du foncier que Catherine Léger situe entre 10 % et 20 % en fonction de la nature des aménagements et du prix initial des terrains sur le département. Pour se décharger de ce surcoût, Plaine Commune Développement recherche systématiquement les « pollueurs », mais la démarche aboutit seulement dans environ 20 % des cas. « Souvent l'origine de la pollution est impossible à trouver. Par exemple, en région parisienne, les sols recèlent beaucoup de remblais provenant des aménagements Haussmann à Paris, comment remonter jusqu'à cette époque ? ». Dans ces cas là, la Sem engage toutefois des négociations avec les vendeurs pour essayer de trouver avec eux une meilleure prise en compte de ce coût supplémentaire.

---

\* Aubervilliers, Epinay Sur Seine, L'Île Saint Denis, La Courneuve, Pierrefitte Sur Seine, Saint-Denis, Stains, Villetaneuse